

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
No.: 200-11-019127-102
BUREAU No.: 908322

COUR SUPÉRIEURE
Chambre Commerciale

**DANS L’AFFAIRE DU PLAN
D’ARRANGEMENT ET DE LA
RÉORGANISATION DE:**

CHANTIER DAVIE INC., personne morale
légalement constituée, ayant son siège social au 22, rue
George-D.-Davie Street, en la ville de Lévis, dans la
province de Québec, G6V 8V5

Requérante

– et –

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
personne morale légalement constituée ayant sa place
d’affaires au 1, Place Ville Marie, bureau 3000, en la
ville de Montréal, dans la province de Québec,
H3B 4T9

Contrôleur nommé par la Cour

**QUATRIÈME RAPPORT ADRESSÉ À LA COUR
PAR SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
EN SA CAPACITÉ DE CONTRÔLEUR**

(Loi sur les arrangements avec les créanciers, L.R.C. 1985, c. C-36, telle qu’amendée)

INTRODUCTION

1. Le 25 février 2010, Chantier Davie Inc. (« **Davie** » ou la « **Compagnie** ») a obtenu une protection à l’égard de ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») conformément à une ordonnance rendue par cette Honorable Cour (l’« **Ordonnance initiale** »).
2. Le 26 mars 2010, la Période de Suspension fut prolongée jusqu’au 25 mai 2010, conformément à une ordonnance de la Cour (« **Ordonnance de prolongation de la période de suspension initiale** »).
3. Ce rapport (« **Quatrième Rapport** ») porte sur les sujets suivants :
 - (i) Les opérations de Davie depuis le 24 mars 2010;
 - (ii) Les activités du Contrôleur depuis le 24 mars 2010;

- (iii) La requête de Davie afin d'obtenir une prolongation de l'Ordonnance de prolongation de la période de suspension.
4. Pour les fins de la préparation de ce Quatrième Rapport, le Contrôleur s'est fié sur l'information financière non vérifiée de Davie, les documents comptables de Davie et les discussions tenues avec les membres de la direction de Davie ainsi qu'avec ses conseillers financiers et légaux. Bien que le Contrôleur ait révisé l'information (une partie n'étant encore qu'au stade de l'ébauche) qui lui fut remise à l'intérieur d'un court délai, le Contrôleur n'a pas effectué de vérifications comptables ou procédé à d'autres vérifications de cette information. Les projections financières comprises dans le Quatrième Rapport étant fondées sur les hypothèses retenues par la direction de Davie concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.
5. Sauf indication contraire, tous les montants mentionnés dans le Quatrième Rapport sont en dollars US. Les expressions commençant par une majuscule qui ne sont pas définies dans ce Quatrième Rapport ont la même signification que dans le Premier Rapport du Contrôleur daté du 24 février 2010 ou que dans l'Ordonnance initiale.
6. Une copie de ce Quatrième Rapport, toute requête dans le cadre de la présente instance régie par la LACC et les prochains rapports du Contrôleur seront disponibles sur le site internet du Contrôleur à l'adresse suivante : www.deloitte.com/ca/chantiersdavie. Le Contrôleur a également mis en place une ligne téléphonique sans frais dont les coordonnées apparaissent sur le site internet du Contrôleur de façon à permettre aux parties intéressées de contacter le Contrôleur si elles ont des questions au sujet de la restructuration de Davie ou de la LACC.

LES OPÉRATIONS DE DAVIE DEPUIS LE 24 MARS 2010

Général

7. Au cours de la semaine se terminant le 23 avril 2010, Davie a décidé de suspendre tous les travaux de production subsistant sur les bateaux et de mettre à pied temporairement une centaine d'employés additionnels. Cette décision fut prise alors qu'il était évident que les clients et autres parties intéressées de la Compagnie ne financeraient pas les activités de construction de bateaux de la Compagnie, et ce même à court terme et de manière intérimaire, sans la participation de partenaires stratégiques ou financiers qui engageraient leur expertise et contribueraient au financement de la recapitalisation. Davie a été forcée d'implanter une telle initiative afin de préserver ses ressources monétaires tout en continuant de réviser ses options et en continuant sa recapitalisation et ses efforts de restructuration dans le but de finalement soumettre un plan d'arrangement à ses créanciers.
8. En date de ce Quatrième Rapport, Davie compte environ 80 employés. Ces employés sont notamment des membres de la direction, des ingénieurs, des comptables et des employés attitrés à la sécurité.
9. La Compagnie continue de payer ses employés dans le cours normal des affaires, tel qu'autorisé par l'Ordonnance initiale.
10. Les faits saillants relatifs à la performance financière de Davie pour la période débutant le 24 mars 2010 et se terminant le 14 mai 2010 sont présentés dans l'Évolution de l'encaisse actuelle jointe au Tableau A. Nos commentaires relativement à la performance financière de la Compagnie au cours de cette période sont les suivants :

- a. En comparaison avec l'État de l'évolution de l'encaisse projeté présenté à la Cour par Davie et déposé le 24 mars 2010 avec la Requête en prolongation de délai, Davie fait état d'un écart favorable d'approximativement 185 000 \$ au chapitre des entrées de fonds. Cet écart est attribuable principalement à certains transferts de fonds provenant d'une compagnie affiliée afin de couvrir les dépenses relatives à l'impôt sur le revenu canadien des employés étrangers travaillant pour Davie.
 - b. En comparaison avec l'État de l'évolution de l'encaisse projeté présenté à la Cour par Davie et déposé le 24 mars 2010 avec la Requête en prolongation de délai, Davie fait état d'un écart favorable d'approximativement 4 000 000\$ au chapitre des sorties de fonds. Cet écart est attribuable principalement à ce qui suit:
 - i. Écart favorable de 1 080 000 \$ relié à la provision pour frais de litiges, ce montant ayant été moindre que prévu;
 - ii. Écart favorable de 671 000 \$ relié aux salaires, cette dépense ayant été moindre que prévue;
 - iii. Écart favorable temporaire de 512 000 \$ relié aux déboursés pour des coûts importants;
 - iv. Écart favorable de 502 000 \$ relié aux frais de maintenance, ceux-ci ayant été plus bas que prévus;
 - v. Écart favorable de 422 000 \$ relié aux coûts de la prime d'assurance, ceux-ci ayant été plus bas que prévus;
 - vi. Écart favorable temporaire de 235 000 \$ relié à la CSST;
 - vii. Écart favorable de 200 000 \$ relié à la TPS/TVQ payée aux fournisseurs, cette dépense ayant été moindre que prévue;
 - viii. Écart favorable de 187 000 \$ relié à l'électricité, cette dépense ayant été moindre que prévue;
 - ix. Écart favorable de 120 000 \$ relié au chauffage, cette dépense ayant été moindre que prévue;
 - x. Écart favorable temporaire de 115 000 \$ relié aux autres dépenses initialement budgétées.
11. En date de ce Quatrième Rapport, toutes les dépenses encourues ont été ou seront payées à même le fonds de roulement de Davie. Conséquemment, pour l'instant, Davie ne requiert aucun financement additionnel, tel qu'il appert de l'État de l'évolution de l'encaisse révisé joint au Tableau B.

Remboursement d'impôt Investissement Québec (« IQ »)

12. Avec l'aide de ses vérificateurs, Davie a complété la préparation de sa déclaration de revenus et ses demandes pour crédits d'impôt pour l'année fiscale 2009 de la province de Québec relativement à la construction et à la transformation des bateaux.
13. Selon la déclaration de revenus 2009, la Compagnie anticipe un remboursement d'impôt d'approximativement 17,5 M\$ CA. Ce montant devrait être approuvé par le MRQ en septembre 2010. Tel que mentionné dans notre Premier Rapport, l'endettement d'IQ est garantie par une hypothèque qui porte sur tous les biens meubles, incluant les comptes à recevoir et les remboursements de crédits d'impôt. Selon l'entente actuelle entre le MRQ, IQ et Davie, ce remboursement sera payé directement à IQ par le MRQ.

Analyse des coûts d'achèvement

14. La Compagnie a complété une analyse préliminaire des coûts d'achèvement des cinq bateaux qui sont présentement en construction (l' « **Analyse des coûts d'achèvement** »). La Compagnie travaille encore sur la documentation et l'information de soutien s'y rapportant.
15. Les résultats de l'Analyse des coûts d'achèvement révèlent un important déficit de liquidités afin de compléter la construction des projets actuels. Par ailleurs, selon Davie, un montant important sera requis afin de fournir à Davie le fonds de roulement nécessaire afin de compléter la construction des cinq bateaux. La base de données virtuelle (la « **Base de données** »), tel que mentionné au paragraphe 19 de ce Quatrième Rapport, inclut une copie de cette Analyse de coûts d'achèvement pour ces cinq bateaux et cette analyse est disponible pour toutes les parties intéressées en prenant pour acquis qu'elles respectent l'entente de non-divulgateion (« **END** »).
16. Une des hypothèses clés de l'Analyse des coûts d'achèvement est le rythme d'accroissement des opérations au chantier naval qui doit débiter le 1^{er} juin 2010. Selon l'information présentement disponible, la Compagnie et le Contrôleur sont d'avis qu'une date d'accroissement au 1^{er} juin 2010 pour la construction des bateaux n'est pas réaliste. Tout délai dans la reprise de la production des bateaux aura un impact sur l'Analyse des coûts d'achèvement et pourrait augmenter le déficit de liquidités net. En ce moment, la Compagnie a commencé à évaluer l'impact que ce rythme pourrait avoir sur le coût des bateaux.
17. Tel que mentionné à la Cour dans notre Deuxième Rapport, le Contrôleur a retenu les services d'un ingénieur maritime indépendant afin de fournir au Contrôleur son opinion indépendante à l'égard du caractère raisonnable de l'hypothèse sous-jacente à l'Analyse de coûts d'achèvement.
18. L'ingénieur maritime indépendant a fourni au Contrôleur un rapport intérimaire (le « **Rapport intérimaire** ») relativement au travail effectué par Davie à l'égard de l'Analyse des coûts d'achèvement en date du 17 mai 2010. De manière sommaire, le Rapport intérimaire conclut que :
 - a. La méthodologie et le processus de révision de la Compagnie pour estimer les coûts d'achèvement du bateau 717 sont raisonnables;
 - b. En date de ce Rapport intérimaire, il est impossible de déterminer la raisonnable des coûts d'achèvement des bateaux 718, 719, 721 et 722 puisque la documentation et l'information complètes de soutien ne sont ni prêtes ni disponibles. Toutefois, le Rapport intérimaire mentionne que la Compagnie a déjà fourni une partie de la documentation de soutien. La Compagnie est en processus de fournir la documentation de soutien restante afin de permettre à l'ingénieur maritime indépendant de compléter son analyse.

Base de données virtuelle

19. Une fois l'Analyse des coûts d'achèvement complétée, la Compagnie, avec l'aide du Contrôleur, a créé la Base de données. Cette Base de données contient toute l'information et la documentation pertinentes à l'égard de Davie, incluant notamment les états financiers, les contrats avec les clients, l'Analyse des coûts d'achèvement, la liste des actifs, des données techniques pertinentes à la construction des bateaux, etc. La Compagnie met la Base de données à jour et ce, de manière régulière, en ajoutant de l'information additionnelle, dont certaines informations demandées par les parties ayant accès à la Base de données.

20. Suite à la signature de l'END, Davie a donné accès aux parties intéressées suivantes :

- a. Export Development Corporation (« **EDC** »)
- b. Cecon ASA (« **Cecon** »)
- c. IQ

21. En date de ce Quatrième Rapport, Davie et Ocean Hotels négocient encore les termes et conditions de l'END, plus spécifiquement les conditions à l'égard de la non-divulgence et l'usage restreint de l'information disponible.

Communication avec les parties intéressées

22. Davie a communiqué avec la plupart des parties intéressées de manière régulière.

23. Depuis que Davie a donné accès à la Base de données à EDC ainsi qu'à IQ, ces deux parties n'ont demandé aucune information additionnelle et n'ont soumis aucune demande additionnelle d'information à Davie.

24. À la fin du mois d'avril 2010, Cecon a embauché une équipe de conseillers (« **Équipe Cecon** »). L'Équipe Cecon a assigné des représentants pendant une semaine au chantier naval afin de réviser l'information et la documentation présentées dans la Base de données. Pendant cette période, l'Équipe Cecon a rencontré la direction de Davie à plusieurs reprises. Suite à ces rencontres, l'Équipe Cecon a demandé de l'information additionnelle de la Compagnie. Cette information fut fournie à l'Équipe Cecon par Davie.

25. En date de ce Quatrième Rapport, la Compagnie n'a pas été contactée par l'Équipe Cecon ni par Cecon afin de discuter des résultats et de conclusions de l'analyse effectuée par l'Équipe Cecon.

Nomination d'un conseiller financier

26. Tel que mentionné dans notre Troisième Rapport en date du 7 mai 2010, la Compagnie a embauché Rothschild en tant que conseiller financier à l'égard d'une transaction potentielle.

27. Depuis sa nomination, Rothschild a eu de nombreuses sessions de travail avec la direction ainsi qu'avec le Contrôleur afin de mieux comprendre la situation actuelle de Davie, l'information financière actuellement disponible, les opportunités du marché, le plan d'affaires actuel et les partenaires et investisseurs potentiels identifiés par la Compagnie ainsi que par Rothschild.

28. Rothschild a ou bien fixé une rencontre ou bien rencontré chacun des principales parties intéressées afin d'évaluer leur position à l'égard de la situation actuelle de Davie.

29. Dans le cadre de son mandat, Rothschild a avisé qu'il chercherait à compléter les étapes suivantes avant la fin du mois de juillet 2010:

- a. Tenir des discussions préliminaires avec les parties intéressées;
- b. Finaliser la liste des acheteurs;
- c. Préparer le matériel pour le marketing;
- d. Établir un premier contact avec des acheteurs potentiels;
- e. Solliciter des investisseurs potentiels;
- f. Continuer les discussions actuelles avec les parties intéressées;

g. Obtenir des indications préliminaires d'intention.

30. Les représentants de Rothschild ont avisé qu'il est possible qu'un processus de clôture de transaction prenne plusieurs mois à partir de la réception d'une indication d'intention.

LES ACTIVITÉ DU CONTRÔLEUR DEPUIS LE 24 MARS 2010

31. Le Contrôleur vérifie sur une base hebdomadaire les reçus monétaires et les sorties de fonds et ce, avec la pleine collaboration de la direction de la Compagnie. En conséquence, les prévisions de l'évolution de l'encaisse sont mises à jour de manière régulière suite aux écarts monétaires hebdomadaires.

32. Le Contrôleur a participé à la préparation de l'Analyse des coûts d'achèvement.

33. Le Contrôleur s'est également impliqué en participant à la plupart des sessions de travail de la direction, aux rencontres entre la direction et ses conseillers financiers, aux discussions entre la Compagnie et les parties intéressées et à toutes les réunions du conseil d'administration.

34. Le Contrôleur met à jour régulièrement l'information présentée sur son site internet conformément à l'information publique disponible la plus récente.

35. Le Contrôleur appuie la Compagnie relativement à la création de la Base de données, au processus afin de contrôler l'accès à la Base de données à certaines parties intéressées et aux mises à jour régulières de l'information et de la documentation présentées dans la Base de données.

Rapport Juricomptable

36. Le Contrôleur a retenu les services de Samson Béclair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. (« **Deloitte Juricomptable** ») afin de réviser les flux de l'encaisse reçue par Davie depuis le 1er janvier 2007 jusqu'au 28 février 2010 (la « **Période Juricomptable** »). Essentiellement, l'objectif de cet exercice était de déterminer l'usage des fonds reçus par la Compagnie.

37. Vous trouverez à l'Annexe 2 de ce Quatrième Rapport le rapport préparé par Deloitte Juricomptable (« **Rapport Juricomptable** ») concernant le travail effectué et le résumé des conclusions.

38. En résumé, le Rapport Juricomptable conclut que :

- a. Au cours de la Période Juricomptable, plus de 17 000 transactions bancaires ont été effectuées à partir des comptes bancaires gérés par Davie. En date du Rapport intérimaire, Deloitte Juricomptable a réconcilié un pourcentage très important de ces transactions et, tel qu'indiqué ci-dessous, continue ses efforts afin de réconcilier toute les transactions;
- b. Deloitte Juricomptable a identifié approximativement 619 million de dollars en reçus pendant la Période Juricomptable et a procédé à leur allocation à l'égard d'un bateau ou à l'égard du compte général, selon le cas;
- c. Deloitte Juricomptable a identifié près de 592 million de dollars en sorties de fonds pendant la Période Juricomptable et a procédé à leur allocation à l'égard d'un bateau ou à l'égard du compte général, selon le cas;

- d. En date du Rapport Juricomptable, 43 million de dollars de sortie de fonds n'ont pas encore été alloués à un bateau ou au compte général, selon le cas. Toutefois, il est à noter qu'aucune sortie de fonds individuelle n'est supérieure à 100 000 \$;
- e. Puisque tous les fonds reçus par Davie ont été déposés dans les comptes bancaires courants de Davie, il est impossible d'affecter de manière compréhensible et détaillée tous les fonds reçus;
- f. Il appert que les sorties de fonds à l'égard d'entités liées représentent moins de 2 % (approximativement 2 M\$) des sorties de fonds totales de Davie (592 M\$) au cours de la Période Juricomptable, tel qu'indiqué dans le tableau. Ces sorties de fonds semblent reliées à des prêts, des avances et des paiements des salaires et des frais de la direction.

Entités liées	000\$
Davis AS	752
Davis Yards AS	4 573
Davie Yards ASA	4 522
Teco Management	1 263
Total	11 109

39. Deloitte Juricomptable continuera son analyse afin d'allouer le 43 M\$ en sorties de fonds restant à l'égard d'un bateau ou du compte général et enquêtera également sur la nature spécifique de chaque sortie de fonds effectuée vers une entité liée. Pendant ce temps, le Rapport Juricomptable sera disponible sur demande pour les parties intéressées et les créanciers.
40. Le Contrôleur a l'intention de rencontrer les principales parties intéressées afin de leur présenter le Rapport Juricomptable et de déterminer si toute autre analyse est requise.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE SUSPENSION DES PROCÉDURES

41. Conformément à l'Ordonnance de la période de suspension des procédures initiale, la Période de suspension fut prolongée jusqu'au 25 mai 2010.
42. Davie a informé le Contrôleur de son intention de demander une prolongation de la Période de suspension jusqu'au 15 septembre 2010 (« **Période de prolongation** ») afin de permettre à Davie de vérifier ses options, de continuer sa recapitalisation et ses efforts de restructuration et, plus particulièrement, de permettre à Rothschild de diriger le processus de sollicitation envers les investisseurs et partenaires (« **Processus de sollicitation** »). Suite à l'exécution de Processus de sollicitation, la Compagnie planifie de développer et éventuellement de soumettre un plan d'arrangement à ses créanciers en vertu de la LACC.
43. Pendant ces quatre-vingt-dix-huit (98) jours, la Compagnie va concentrer ses efforts sur les items suivants :
 - a. Exécution de la documentation nécessaire au Processus de sollicitation;
 - b. Établissement du Processus de sollicitation et identification des investisseurs potentiels;

- c. Discussion avec les parties intéressées, les créanciers et la clientèle afin de déterminer s'ils sont intéressés à participer à une transaction;
 - d. Négociation des conditions de la transaction avec les investisseurs et les parties intéressées potentiels;
 - e. Exécution de la transaction, si possible;
 - f. Établissement d'une procédure à l'égard du processus de réclamation;
 - g. Développement d'un plan d'arrangement;
 - h. Soutien de Rothschild tout au long du processus.
44. Au soutien de la demande de prolongation de la Période de suspension de la Compagnie jusqu'au 25 septembre 2010, Davie fournit un état de l'évolution de l'encaisse mis à jour de manière hebdomadaire pour la période du 15 mai 2010 jusqu'au 15 septembre 2010, ci-joint dans le Tableau B.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU CONTRÔLEUR

45. Le Contrôleur est d'avis que la Compagnie a agi conformément à l'Ordonnance initiale et aux autres ordonnances connexes de la Cour.
46. Le Contrôleur est d'avis que la prolongation de l'Ordonnance de Prolongation de la Période de Suspension initiale jusqu'au 15 septembre 2010 est requise afin de permettre à la Compagnie de vérifier ses options, de continuer sa recapitalisation ou ses efforts de restructuration, d'établir le Processus de sollicitation, de discuter avec les parties intéressées et les investisseurs potentiels, d'établir la procédure pour le processus de réclamation, de développer un plan d'arrangement et de donner à Rothschild le temps nécessaire à l'exécution de son mandat. Cette prolongation devrait permettre à la Compagnie de présenter un plan d'arrangement et ne causera aucun préjudice aux créanciers de la Compagnie.
47. Sur la base des discussions qu'il a tenues avec les représentants de Davie, le Contrôleur est d'avis que Davie a agi et continue d'agir de bonne foi et avec diligence et que Davie pourra vraisemblablement présenter un plan d'arrangement au cours ou à l'expiration de la période de prolongation.

Le Contrôleur soumet respectueusement à cette Cour son Quatrième Rapport.

FAIT À MONTRÉAL, ce 20^e jour de mai 2010.

(s) Pierre Laporte
(s) Jean-François Nadon

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
Ès qualités de Contrôleur de Chantier Davie Inc.

Davie Yards Inc.
État de l'évolution de l'encaisse

(000 \$ US)	Période de huit semaines terminée le 14 mai 2010		
	Réel	Budget	Variance
Recette:			
Autres	185	-	185
	185	-	185
Débours			
<i>Bateau C-717</i>			
Salaires (ADP + avant. sociaux) C-717	405	656	251
Coût des matériaux	448	960	512
Prime d'assurance	356	778	422
Contingence	200	600	400
	1 409	2 994	1 585
<i>Administration</i>			
Salaires administratifs	1 214	1 634	420
Indemnité	-	70	70
Chauffage (Ultramar)	-	120	120
Électricité	363	550	187
Communications (Téléphone)	55	28	(27)
Taxes municipales	-	38	38
CSST	-	235	235
Assurance de groupe	123	184	61
Honoraires professionnels	1 382	1 376	(6)
Davie Yards AS (Sal. - employés norvégiens)	381	360	(21)
Maintenance	178	680	502
TPS/TVQ payées aux fournisseurs	200	400	200
Contingence	250	930	680
	4 146	6 605	2 459
	5 555	9 599	4 044
Variation de l'encaisse	(5 370)	(9 599)	4 229
Solde de début	(135)	-	(135)
Variation du taux de change (Note 1)	24 509	24 509	-
Solde de fin	19 004	14 910	4 094

Note 1:

La variation du taux de change est simplement causée par les soldes bancaires conservés en devises étrangères (devises autres que le dollar U.S.) par la société.

Davie Yards Inc.
État prévisionnel de l'évolution de l'encaisse
Pour la période du 15 mai au 15 septembre 2010

SEMAINE (#) (000 \$ US)	<i>Total</i>				<i>Total</i>				<i>Total</i>				<i>Total</i>				<i>Total</i>								
	SEMAINE SE TERMINANT	1 21-May	2 28-May	Mai	3 4-Jun	4 11-Jun	5 18-Jun	6 25-Jun	7 Juin	8 2-Jul	9 9-Jul	10 16-Jul	11 23-Jul	12 30-Jul	13 Juillet	14 6-Aug		15 13-Aug	16 20-Aug	17 27-Aug	18 Août	19 3-Sep	20 10-Sep	21 15-Sep	22 Septembre
Recettes																									
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TPS/TVQ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 536	-	-	1 536	-	-	-	-	-	1 536
Recettes totales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 536	-	-	1 536	-	-	-	-	-	1 536
Débours																									
<i>Bateau C-717</i>																									
Coût des matériaux	40	110	150	226	226	226	226	904	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 054
Prime d'assurance	-	-	-	-	-	350	-	350	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350
Contingence	100	-	100	-	100	-	-	100	-	100	-	-	-	-	100	-	-	100	-	100	-	100	-	100	500
	140	110	250	226	326	576	226	1 354	-	100	-	-	-	100	-	-	100	-	100	-	100	-	100	-	1 904
<i>Administration</i>																									
Salaires administratifs	140	200	340	140	140	140	140	560	140	140	140	140	200	760	140	140	140	140	140	560	140	140	140	420	2 640
Chauffage (Ultramar)	10	-	10	-	-	10	-	10	-	-	-	10	-	10	-	-	-	10	-	10	-	-	-	-	40
Électricité	-	-	-	135	15	-	-	150	125	15	-	-	-	140	125	15	-	-	140	125	15	-	140	-	570
Communications (Téléphone)	5	-	5	-	-	20	-	20	-	-	20	-	-	20	-	-	20	-	20	-	-	-	-	-	65
Taxes municipales	50	-	50	-	-	-	-	-	200	-	-	-	-	200	-	-	-	-	50	50	-	-	-	-	300
Prime d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300	300	-	-	-	-	-	300
Assurance de groupe	-	-	-	-	50	-	-	50	-	50	-	-	-	50	-	50	-	-	50	-	50	-	-	-	200
Honoraires professionnels	150	150	300	200	150	150	150	650	200	150	150	150	150	800	150	150	150	200	650	200	150	150	150	500	2 900
Conseiller financier	145	-	145	145	-	-	-	145	145	-	-	-	-	145	145	-	-	-	145	150	-	-	-	-	730
Davie Yards AS (Sal. - employés norvégiens)	325	-	325	230	-	-	-	230	230	-	-	-	-	230	230	-	-	-	230	230	-	-	-	-	1 245
Maintenance	50	50	100	50	50	50	50	200	50	50	50	50	50	250	50	50	50	50	200	50	50	50	50	150	900
TPS/TVQ payées aux fournisseurs	44	26	70	51	26	26	26	129	51	26	26	26	26	155	44	26	26	32	128	52	26	26	26	104	586
Contingence	50	50	100	50	50	50	50	200	50	50	50	50	50	250	50	50	50	50	200	50	50	50	50	150	900
	969	476	1 445	1 001	481	446	416	2 344	1 191	481	436	426	476	3 010	934	481	436	832	2 683	997	481	416	1 894	9 482	
Variation de l'encaisse	1 109	586	1 695	1 227	807	1 022	642	3 698	1 191	581	436	426	476	3 110	934	481	536	832	2 783	997	581	416	1 994	13 280	
Solde de début	19 004	17 895	19 004	17 309	16 082	15 275	14 253	17 309	13 611	12 420	11 839	11 403	10 977	13 611	10 501	9 567	10 622	10 086	10 501	9 254	8 257	7 676	9 254	19 004	
Recettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 536	-	-	1 536	-	-	-	-	-	1 536
Débours	-1 109	-586	-1 695	-1 227	-807	-1 022	-642	-3 698	-1 191	-581	-436	-426	-476	-3 110	-934	-481	-536	-832	-2 783	-997	-581	-416	-1 994	-13 280	
Solde de fin	17 895	17 309	17 309	16 082	15 275	14 253	13 611	13 611	12 420	11 839	11 403	10 977	10 501	10 501	9 567	10 622	10 086	9 254	9 254	8 257	7 676	7 260	7 260	7 260	

Table B (suite)

NOTES SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

NOTE A – OBJECTIF

L'objectif de ces projections est de déterminer les liquidités requises par la Société au cours des procédures de la LACC.

NOTE B - DÉFINITIONS

(1) ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Relativement à une compagnie, signifie un état indiquant, sur une base hebdomadaire (ou toute autre base appropriée dans les circonstances), l'encaisse prévu tel que défini à l'article 2(1) de la Loi basé sur des hypothèses probables et incertaines qui reflètent la tournure des événements prévue par la compagnie pour la période couverte.

(2) HYPOTHÈSES INCERTAINES

Signifie des hypothèses qui, relativement à un ensemble de conditions économiques et la tournure des événements, ne sont pas nécessairement les plus probables de l'avis de la compagnie, mais sont compatibles avec les objectifs de l'évolution de l'encaisse.

(3) HYPOTHÈSES PROBABLES

Signifie des hypothèses qui :

- (i) de l'avis de la compagnie, reflètent le plus l'ensemble de conditions et la tournure des événements prévue, sont convenablement corroborées et sont compatibles avec les plans de la compagnie; et
- (ii) Qui fournissent une base raisonnable pour l'état de l'évolution de l'encaisse.

(4) HYPOTHÈSES CONVENABLEMENT CORROBORÉES

Signifie des hypothèses qui sont basées sur l'un ou plus des facteurs suivants :

- (i) Les performances passées de la compagnie;
- (ii) Les performances d'un intervenant sur le marché ou d'un autre secteur d'industrie engagé dans des activités similaires à la compagnie;
- (iii) Les études de faisabilité;
- (iv) Les études de marché; ou
- (v) N'importe quelle autre source fiable d'information qui fournit une corroboration objective du caractère raisonnable des hypothèses.

L'étendue des informations détaillées supportant chaque hypothèse et l'évaluation du caractère raisonnable de chaque hypothèse variera selon les circonstances et seront influencées par des facteurs tels que l'importance de l'hypothèse et la disponibilité et la qualité de l'information les supportant.

NOTE C - HYPOTHÈSES

Hypothèses	Source	Hypothèses probables	Hypothèses incertaines
<u>Solde d'ouverture de l'encaisse</u>	Basé sur le solde courant de l'encaisse.	x	
<u>Taux de change</u>	Les taux de change utilisés par la direction sont les suivants: <ul style="list-style-type: none"> • \$ US / \$ Cnd = 1,00 / 0,9639 • US \$ / NOK = 1,00 / 6,00 		x
<u>Recettes prévus:</u>			
TPS/TVQ	Basé sur l'avis de cotisation du mois de mars 2010 complété par la compagnie (relativement aux montants collectés pour la période de décembre 2009 à mars 2010).	x	
<u>Déboursés prévus:</u>			
Coût des matériaux (C-717)	Basé sur les estimations de la direction relativement aux matériaux qui seront requis pour la production du bateau C-717.		x
Prime d'assurance (C-717)	Prime nécessaire afin de maintenir la couverture d'assurance sur tous les bateaux.	x	
Contingence (C-717)	Provision générale.		x
Salaires administratifs	Basé sur la liste détaillée de la direction des employés toujours actifs.	x	
Chauffage (Ultramar)	Estimé hebdomadaire des déboursés requis selon l'historique des coûts.	x	
Électricité	Estimé mensuel des déboursés requis selon l'historique des coûts.	x	
Communications	Estimé mensuel des déboursés requis selon l'historique des coûts.	x	
Taxes municipales	Basé sur l'estimé de la direction des taxes municipales à payer pour la période de mars 2010 à mai 2010.	x	
Assurance de groupe	Coût des assurances de groupe pour les employés basé sur la liste détaillée de la direction des employés toujours actifs.	x	
Honoraires professionnels	Estimé de la direction des honoraires professionnels qui seront encourus au cours des semaines à venir relativement aux services professionnels du contrôleur et des conseillers juridiques.		x

Conseiller financier	Basé sur la lettre mandat avec Rothschild.	x	
Davie Yards AS (Salaires des employés norvégiens)	Basé sur la liste détaillée de la direction des employés toujours actifs.	x	
Maintenance	Estimé de la direction des déboursés requis afin de conserver la valeur et protéger les actifs.		x
TPS/TVQ payé aux fournisseurs	Basé sur les déboursés taxables effectués aux fournisseurs au cours de la période.	x	
Contingence	Provision générale.		x